TARIFS ACSH
Journée avec repas

	Intercommunal		Extérieurs	
Quotient familial	**Régime général**	**Hors régime général**	**Régime général**	**Hors régime général**
Tranche A 0 à 700	9,90 €	14,75 €	11,25 €	16,10€
Tranche B 701 à 1000	11,90 €	16,75 €	13,55 €	18,40 €
Tranche C 1001 à 1300	13,90 €	18,75 €	15,85 €	20,70 €
Tranche D 1301 et plus	16,40 €	21,25 €	18 ,75 €	23,60 €

Le tarif HORS REGIME GENERAL s'applique pour la MSA, la CAF MARITIME, et la SNCF
Une dégressivité de 25% est appliquée pour le 3ème enfant de la famille fréquentant notre accueil sur la même période (sauf garderie).

	Intercommunal	Extérieur
Garderie	1€	1,50€
Adhésion	8€	8€

Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale de Colleville Montgomery et d'Hermanville/Mer.
5 rue Grande
14880 Colleville Montgomery
☎ 02 31 97 56 78
site : http://www.mjc-colleville-hermanville.fr

Association agrée Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale.
Labellisée Enfance Jeunesse

Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale
Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer

ACCUEIL DE LOISIRS

Du 13 au 24 février 2017

Ouvert aux 3/11 ans

FONCTIONNEMENT

Le centre de loisirs vous accueille de 9H à 17H à la garderie scolaire d'Hermanville/Mer.

Une garderie est mise en place de 8H à 9H et de 17H à 18H30.

ACTIVITES

Des ateliers de découverte seront mis en place de façon ludique et créative :

- fresque japonaise
- cerisier
- découverte de mangas
- pokémons
- projection d'un film japonais
- kamishibaï
- sumo
- goûters japonais

INSCRIPTIONS

LES INSCRIPTIONS SE FONT UNE SEMAINE AVANT LA VENUE DE L'ENFANT

LES PERMACENCES D'INSCRIPTION ONT LIEU :

- **LES MERCREDIS 1ER ET 8 FEVRIER**
  DE 17H00 À 18H30
  À LA GARDERIE SCOLAIRE D'HERMANVILLE/MER

- **A PARTIR DU MERCREDI 1ER FEVRIER**
  Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
  DE 16H À 18H30
  À LA MJC Intercommunale de COLLEVILLE MONTGOMERY

Pièces à fournir :

Le dossier d'inscription et la fiche sanitaire 3/11 ans à télécharger sur le site de la MJC I, l'attestation de quotient familial de la CAF ou MSA.

A noter :

Aucun report journée ne pourra être effectué (sauf enfant malade avec un certificat médical).